



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CERPE POUR
UNE INTERVENTION AUPRES DU PERSONNEL
DES CRECHES - 12/12/2019**

**DÉCISION N° AU-19-410
EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que l'organisme CERPE, représenté par Madame Françoise FAVEL, Directrice, dont le siège social est situé au 52 rue Charles Tillon, 93300 Aubervilliers, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation des agents auprès des enfants le 12 novembre 2019, pour une dépense de 324 € TTC;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'organisme CERPE, pour la formation des agents auprès des enfants le 12 novembre 2019, pour une dépense de 324 € TTC;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER